

L'édito

Engagés au quotidien

K., AED, est venu raconter ses difficultés dans son établissement. Il sera accompagné par un militant lors d'un rendez-vous avec sa direction.

J., néo-titulaire, a eu connaissance de son affectation dès la fin de la commission concernant sa discipline. Elle est ravie d'avoir évité l'extension grâce aux conseils des permanenciers et commissaires paritaires du SNES-FSU ainsi que d'avoir été mise en contact avec des collègues de son nouvel établissement.

A., responsable du SNES-FSU dans son établissement (S1), est venu avec un communiqué de presse pour protester contre la baisse de moyens de son collège ; il repart avec des idées d'actions et un rendez-vous pour une heure d'information syndicale animée par un militant académique.

F. a compris quel était le meilleur moment pour prendre sa retraite et il continuera à lutter, avec les actifs, dans le S1 des retraités.

H., contractuelle, se demande si elle a suffisamment d'ancienneté pour passer le CAPES interne. Les permanenciers l'informent de ses droits.

S. pense qu'il y a une situation de harcèlement dans son établissement. Elle est mise en relation avec le secteur juridique national du SNES-FSU.

Ces scènes de vie sont quotidiennes à la permanence du SNES-FSU de Lille, où les militants consacrent quelques heures par semaine – et parfois bien plus – à l'information, la formation, la mobilisation, la défense individuelle et collective des personnels.

Engagés au quotidien, ils vous informent et défendent vos droits : soutenez leur action en vous syndiquant! ■

Le secrétariat académique

Avec la réforme du lycée, la rentrée... à poil !



En décembre 2018, votez SNES-FSU,

Faut-il sauver le PPCR ?

Pour le SNES-FSU, c'est oui !

L'adoption du PPCR s'est faite dans la douleur et le clivage syndical. Certes, la revalorisation est insuffisante et il aurait fallu que l'avancement se fasse au même rythme pour tous, à tous les échelons, sur la base du grand choix. Et, oui, il est inacceptable que les bi-admissibles ne soient plus reconnus ou que les personnels 9+2 n'aient plus de possibilité de se faire reconnaître professionnellement.

Alors, faut-il sauver le PPCR ? Pour le SNES-FSU, sans ambiguïté, c'est oui ! Car le PPCR, c'est aussi :

- la déconnexion avancement - promotion, donc la fin des pressions locales et managériales,
- l'égalité de tous par des rendez-vous de carrière aux mêmes moments de la carrière et non plus au gré d'un mérite reconnu de façon aléatoire, en fonction de l'agenda de l'inspecteur ou de votre éloignement géographique,
- des fins de carrière revalorisées,
- la garantie d'un même statut pour tous, loin du « monde parfait » dont rêve l'exécutif et dans lequel les chefs d'établissement seraient les évaluateurs, voire les recruteurs de personnels contractuels.

Défendre le PPCR ne fait pas de nous ses zélateurs inconditionnels. Forts d'une analyse fine sur ses qualités et défauts, nous travaillons à son amélioration ! ■

Paritarisme, kézaco ?

Le paritaire pour éviter l'arbitraire !

Le paritarisme, obtenu en 1946, rend la gestion de carrière des fonctionnaires transparente par la présence des représentants des personnels aussi nombreux que ceux de l'administration. Elus, les « commissaires paritaires » peuvent s'exprimer librement, même face à leurs supérieurs hiérarchiques.

En amont des CAPA / CAPN, l'administration doit produire les documents préparatoires et répondre à nos questions. En CAP, elle prend en compte nos propositions de corrections. Les commissaires paritaires du SNES-FSU informent ensuite les syndiqués et les personnels qui les ont sollicités. Ils mettent à profit leur expertise du terrain pour obtenir des avancées rendant plus humaine la gestion de dizaines de milliers de personnels dans l'académie, près d'un million en France.

L'efficacité d'un tel système, qui laisse la main aux personnels, ne peut qu'exaspérer le gouvernement actuel ! **Pour faire vivre le paritarisme, et le renforcer face aux tentatives actuelles de le supprimer, votez et faites voter aux prochaines élections professionnelles ! ■**

Hors-classe pour tous

Aboutissement d'une lutte portée par le SNES-FSU

Créée en 1989, la hors-classe était prévue pour 15 % des personnels.

Le SNES-FSU n'a cessé de revendiquer la hors-classe comme un débouché de carrière pour tous. C'est ce qui arrive avec le PPCR et la mise en place d'un barème national conçu de telle façon que l'ancienneté prime sur les avis des évaluateurs.

La situation de l'académie de Lille illustre parfaitement le chemin parcouru depuis 1989. La lutte syndicale portée par le SNES-FSU a d'abord permis d'augmenter le contingent de promus (367 promus en 2006, 502 en 2018). L'autre combat du SNES-FSU pendant toutes ces années a été de permettre aux personnels les plus âgés d'obtenir la hors-classe pour pouvoir en bénéficier dans le calcul de leur retraite. Trop longtemps, l'administration a utilisé la promotion comme un moyen pour mettre en place de la concurrence entre collègues en faisant miroiter la reconnaissance d'un pseudo « mérite » pour une minorité, souvent proche des directions d'établissements ou des inspecteurs. Jusqu'en 2014, les barèmes utilisés dans la plupart des académies ont barré l'accès à la hors-classe pour des centaines de collègues au 11^{ème} échelon depuis plus de trois ans au profit d'un « mérite » davantage reconnu chez les plus jeunes, sur des critères arbitraires. En 2018, il ne reste que 175 certifiés au 11^{ème} échelon non promus dans l'académie de Lille (contre 1027 en 2006). Le nouveau barème assurant la hors-classe à

tous au plus tard la 3^{ème} année dans le 11^{ème} échelon, ces enseignants obtiendront la promotion d'ici deux ans maximum.

Le décret relatif à la mise en place du PPCR affirme que désormais « la carrière des agents a vocation à se dérouler sur au moins deux grades ». Cet objectif est en train de se concrétiser puisque chacun est assuré d'être promu à la hors-classe au plus tard après 3 ans dans le 11^{ème} échelon et ce, quel que soit l'avis du CE, de l'IPR ou du recteur. Les résultats de la 1^{ère} campagne de cette nouvelle hors-classe laissent entrevoir une carrière en classe normale qui pourrait même se terminer au 10^{ème} échelon pour la très grande majorité des collègues dans quelques années, du fait d'un assèchement des promouvables dans le 11^{ème} échelon.

La revendication historique et constante du SNES-FSU d'un accès à la hors-classe pour tous avant la fin de la carrière a désormais abouti dans le cadre du PPCR. La bataille est désormais à mener pour élargir l'accès à la classe exceptionnelle et en faire le nouveau débouché de carrière pour tous.

C'est en adhérant au SNES-FSU et en votant pour ses listes aux prochaines élections professionnelles que vous participerez à atteindre ce nouvel objectif pour tous. ■

Pour que l'exceptionnel devienne la règle

Tous exceptionnels !

Pour le SNES-FSU, le seul intérêt de la classe exceptionnelle pour l'instant, c'est de donner de nouvelles perspectives indiciaires de fin de carrière : un certifié / CPE en fin de hors-classe est à l'indice 783 ; avec la classe exceptionnelle, il atteint l'indice 830 (= échelon 11 des agrégés) et peut même prétendre à l'indice 972 (= dernier échelon de la hors-classe des agrégés). Quant aux agrégés, ils peuvent désormais espérer passer de l'indice 972 à l'indice 1067.

Certes, cette revalorisation ne concerne à l'heure actuelle qu'une partie des personnels et le SNES-FSU est conscient des inégalités

inacceptables que crée la classe exceptionnelle (déséquilibre entre les viviers 1 et 2, critères retenus pour intégrer le vivier 1 et opacité dans l'attribution des avis). Fallait-il pour autant voter contre le PPCR, alors qu'il constitue un point d'appui pour les revendications à venir ? Nos actions ont déjà permis d'élargir les conditions d'accès au vivier 1 et nous n'en resterons pas là !

Vous pouvez compter sur le SNES-FSU pour lutter afin que TOUS puissent profiter de la classe exceptionnelle, comme nous l'avons fait pour la hors-classe. ■

Réforme du lycée

le projet du gouvernement

le projet du SNES-FSU

• Moins d'heures de cours et moins de contenus disciplinaires.	≠	• Un horaire décent pour chaque discipline permettant la transmission de vrais savoirs et savoir-faire.
• Des programmes conçus à la va-vite sans consultation des enseignants.	≠	• Des programmes élaborés en concertation avec les enseignants, les changements de programme se faisant de manière progressive niveau par niveau.
• Une ingérence dans la pratique pédagogique individuelle des enseignants par la préconisation de progressions communes en vue des évaluations du bac.	≠	• Une liberté pédagogique et une autonomie professionnelle préservées, garanties d'une expertise responsable de la part des enseignants.
• Une réduction de l'offre d'enseignement transformant des enseignements obligatoires en options non financées par la dotation.	≠	• Une offre large d'enseignements financés par la dotation et assurés par des personnels recrutés sur concours.
• Un choix de parcours trop complexe qui ne sera compris que par les initiés : ce sont encore les élèves des milieux les moins favorisés qui seront pénalisés.	≠	• Le maintien de séries choisies par les élèves préalablement informés par les PsyEN présents en établissements et en CIO.
• Une voie technologique menacée par les diminutions horaires et le statut non obligatoire des enseignements technologiques en seconde.	≠	• La défense de la voie technologique comme filière privilégiée menant aux BTS et IUT notamment.
• Des LP soumis au bon vouloir des régions et remis en cause par l'apprentissage ; une carte des formations dictée par les besoins des entreprises régionales.	≠	• Le maintien des LP au sein de l'Education Nationale et la défense de la voie professionnelle comme voie d'accès au baccalauréat et à la culture commune.
• Une concurrence généralisée, entre disciplines, entre enseignants, entre lycées.	≠	• Des possibilités de travail en commun serein, des séries où les enseignements sont en cohérence, et l'égalité entre les établissements.

Le gouvernement veut créer un lycée fragilisé, comptable et aliénant.

Le SNES-FSU se mobilise pour un lycée ambitieux, humain et émancipateur.

Réforme du bac

le projet du gouvernement

le projet du SNES-FSU

• Un bac dégradé par des évaluations locales remettant en question le principe d'objectivité et d'égalité de traitement des candidats.	≠	• Le maintien d'un maximum d'épreuves finales, nationales et anonymes.
• Un travail accru pour les personnels dans les établissements qui devront organiser ces « épreuves communes » sans temps ni moyens supplémentaires, et concevoir une quantité énorme de sujets pour les banques nationales.	≠	• Des conditions de travail décentes pour les enseignants correcteurs-interrogeurs et le refus des cadences infernales et des pressions hiérarchiques en période d'examens.
• Des évaluations pléthoriques sur 2 ans, du bachotage permanent qui empiète sur les temps d'apprentissage.	≠	• Un équilibre raisonnable entre mission d'enseignement et mission d'évaluation.
• Un diplôme pour moitié local qui ne garantit plus l'accès au supérieur maintenant conditionné à Parcoursup.	≠	• La réaffirmation du baccalauréat comme diplôme national, premier grade universitaire garantissant l'entrée dans les formations non sélectives du supérieur choisies par les élèves.

Le gouvernement travaille à dégrader la valeur du baccalauréat en l'émiettant, façon puzzle !

Le SNES-FSU se mobilise pour défendre la valeur du diplôme, partout sur le territoire de la République !

Adh esion

Pourquoi se syndiquer ?

- Adh erer, c'est renforcer la l egitimit e de notre syndicat, qui repose sur la confiance que lui font les personnels. C'est donc  tre plus fort individuellement et collectivement. C'est disposer des outils collectifs pour prendre la d efense des coll egues et de nos m etiers, ensemble, lorsque c'est n ecessaire.
- En cas de probl eme individuel urgent, de besoin d'information importante sur une situation personnelle, pouvant n ecessiter la contestation d'une d ecision administrative, le SNES-FSU peut pr ev enir rapidement ses adh erent-e-s, car il dispose de leurs coordonn ees, et seulement des leurs.
- Le SNES-FSU ne peut agir et d efendre les personnels que s'il en a les moyens mat eriels (les adh esions assurent plus de 95 % de nos ressources) : sans adh erent-e-s, sans cotisations, l'outil collectif ne peut exister !

Le syndicat n'existe que par la participation et l'action des syndiqu e-e-s.
Il ne peut agir que parce que les syndiqu e-e-s le font exister au quotidien !

Contactez le SNES-FSU

Permanences tous les jours de 14h30   17h30 sauf le lundi (jour de la r eunion hebdomadaire des militants) au local du **SNES (209 rue Nationale   Lille)**, ou par t el ephone : 03 20 06 77 41

- Fax : 03 20 06 77 49
- Courriel : s3lil@snes.edu
- Site : www.lille.snes.edu

Permanences

Les permanences sont « g en eralistes » et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez discuter avec les responsables de votre cat egorie et d'un secteur pr ecis aux jours suivants, selon les horaires de la permanence :

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Emploi* - carri�eres - �ducation prioritaire - SEGPA - CHSCT - CPE	- Emploi* - carri�eres - �ducation prioritaire - CPE	- Emploi* - carri�eres - Futur-e-s retrait�e-e-s	- Emploi* - carri�eres - Non-titulaires - Futur-e-s retrait�e-e-s - TZR - AED

* Mutations, hors-classe, etc.

L'agenda du SNES-FSU

les instances

- Le 10 septembre de 10h   17h   la Bourse du Travail   Lille Fives
→ CAA de rentr ee

les stages du 1er trimestre 2018-2019

- Le 4 octobre de 14h   17h au S3
→ Stage retrait es
- Le 9 octobre de 9h   17h au S3
→ Stage n eo-militants ou SI, dynamiser la vie syndicale de son  tablissement
- Le 19 octobre
→ Stage FSU sur les statuts
- Le 14 novembre sur Lille
→ Stage AED
- En novembre
→ Stage langues vivantes
- D ebut novembre
→ Stage lyc ee
- Le 8 novembre
→ Stage coll ege
- Le 12 novembre
→ Stage FSU sur les retraites
- Le 20 novembre de 9h   17h   Lille
→ Stage CPE
- Le 26 novembre de 9h   17h   Lille
→ Stage professeurs documentalistes

Du 29 novembre au 6 d ecembre je vote et je fais voter SNES et FSU

Comment se syndiquer ?

Vous pouvez donner le bulletin d'adh esion (t el echargeable sur le site) au tr esorier du SNES-FSU de votre  tablissement ou le renvoyer directement au SNES-FSU de Lille.

Vous pouvez aussi vous syndiquer en ligne pour une adh esion imm ediate.

En adh erant d es la rentr ee, il est possible de payer en 10 fois. Vous recevrez ensuite une attestation permettant d'obtenir un cr edit d'imp ot de 66% du montant de la cotisation.

Des militants qui sont avant tout vos coll egues

Les syndicats re oivent des d echarges pour exercer leur activit e syndicale, en fonction de leurs r esultats aux  lections professionnelles. Contrairement   d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables enti erement d echarg es de cours, tous les militants du SNES-FSU continuent d'exercer dans leur  tablissement : dans l'acad emie, 36 camarades b en eficient ainsi d'une d echarge n'exc edant pas le mi-temps et repr esentant en moyenne 2   4 h. Les responsables syndicaux sont des coll egues en activit e : les permanences sont donc ferm ees pendant une partie des vacances (contact par courriel possible).

- PsyEN : prendre contact avec nous